

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-18

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de procurations : **6**
Votes : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Absents excusés :

Secrétaire :

MASSARDIER Alexandre

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 pour les budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

EAU

- Section de Fonctionnement : 423 353,80 €
- Section d'investissement : 341 000,62 €

ASSAINISSEMENT

- Section de Fonctionnement : 214 271,87 €
- Section d'investissement : 389 270,21 €

CAMPING

- Section de Fonctionnement : 190 822,57 €
- Section d'investissement : 425 208,80 €

CINEMA

- Section de Fonctionnement : 91 181,03 €
- Section d'investissement : 25 743,93 €

LOTISSEMENT

- Section de Fonctionnement : 927 390,81 €
- Section d'investissement : 627 390,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif des budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement de la commune pour l'année 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 22 mars 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX